

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 mai 2019

LOI D'ORIENTATION DES MOBILITÉS - (N° 1831)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD2945

présenté par
M. Fugit, rapporteur

ARTICLE 23

À l'alinéa 20, substituer aux mots :

« et l' »

le mot :

« . Leur ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.